



DÉCLARATION LIMINAIRE CSA Travail Emploi du 11 Mars 2025

sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles et de Mme Astrid PANOSYAN-BOUVET Ministre chargée du travail et de l'emploi.

Madame la Présidente,

Le CSA Ministériel est convoqué avec l'ordre du jour suivant :

- 1- Présentation de la loi de finances 2025 (pour échange et débat
- 2- Présentation des nouvelles LDG « promotion » 2025-2028 (pour consultation)

L'UNSA ITEFA vous remercie pour votre présence à ce Comité Social d'Administration Ministériel pour la première fois depuis votre nomination. Ce CSA a pour objet notamment, de présenter les moyens budgétaires alloués au Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, dans le cadre de la loi de finances 2025.

L'UNSA ITEFA souhaite tirer parti de cette rencontre, pour vous alerter aussi sur les sujets de préoccupations des agents : le pouvoir d'achat, les carrières et le défaut d'attractivité de nos métiers.

La loi de finances 2025 entérine la fusion des programmes 124 et 155 qui résulte de la réforme de l'Organisation Territoriale de l'Etat.

Notre ministère est soumis à une coupe drastique concernant la mission « Travail - Emploi et administration des ministères sociaux». En effet, le ministère du Travail est le

premier contributeur à la réduction des dépenses de l'État avec 4 milliards d'euros en moins par rapport à 2024 !

La baisse des crédits impacte principalement le programme 103 « Adaptation aux mutations économiques et développement de l'emploi », qui finance les dépenses de formation professionnelle et d'apprentissage.

L'UNSA ITEFA ne peut que relever, qu'après l'enthousiasme de l'exécutif lié à la loi pour le plein emploi en décembre 2023 qui avait pour but affiché, l'amélioration et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, ces coupes budgétaires viennent mettre en péril la continuité des politiques publiques et leur efficacité dans le temps, alors que 100 000 destructions d'emploi sont prévues cette année.

Avec cette diminution du budget, on s'éloigne ainsi de la stratégie d'accompagnement individualisé nécessaire aux jeunes en formation ou en recherche d'emploi alors que le taux de chômage des jeunes est nettement supérieur à celui du reste de la population.

La loi de finances 2025 entérine aussi une diminution du plafond d'emplois du programme 155. Pour 2025 l'effectif est fixé à 12 758 ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé), en baisse de 103 ETPT par rapport 2024. Elle s'inscrit dans une baisse continue des effectifs depuis deux décennies.

Les agents sont aussi mis à contribution puisque l'exécutif a décidé de ne pas revaloriser le point d'indice, de ne pas verser la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) en 2025 et de baisser l'indemnisation de 100 % à 90 % sur les congés de maladie ordinaire.

Le pouvoir d'achat des agents publics va donc continuer de s'éroder après une année blanche en 2024 et une période de forte inflation non compensée pendant le COVID. Le décrochage des rémunérations des agents publics par rapport aux salaires du secteur privé s'accroît donc au détriment de l'attractivité de la fonction publique.

La désindexation des salaires mise en oeuvre depuis 1983, puis le gel du point d'indice depuis 2010 ont contribué au fil du temps à la baisse du niveau de vie des fonctionnaires. En 25 ans, les agents publics ont ainsi perdu 25 % de leur rémunération en euros constants.

Pour l'UNSA ITEFA, ce gel n'est pas un hasard, mais un choix délibéré de se servir des rémunérations comme variables d'ajustement des déficits budgétaires.

Ainsi, les agents publics continuent d'être ciblés pour contribuer à la réduction des déficits au mépris de leur travail et de leur engagement mais sont-ils responsables de la mauvaise gestion des finances de l'exécutif ?

Ce constat provoque pour les agents, un sentiment d'injustice, d'appauvrissement et de déclassement.

Toutes les enquêtes en attestent, la fonction publique n'attire plus, l'exécutif ne peut pas compter uniquement sur l'appétence des fonctionnaires à servir l'intérêt général, en faisant l'impasse sur l'image de leur métier, leur rémunération, la carrière et les conditions de travail

Depuis de nombreuses années, on assiste à un tassement des grilles indiciaires qui sont rattrapées par le SMIC en bas de grilles, et non revalorisées en sommet de grilles. Cette situation a pour conséquence une échelle de rémunération devenue totalement obsolète, aussi bien pour les agents de catégorie C, B ou A.

Pour l'UNSA ITEFA, il est urgent de mieux reconnaître les qualifications pour donner à nouveau de l'amplitude aux carrières.
Il est nécessaire d'obtenir une révision des grilles de rémunération qui tiennent compte aussi de l'allongement des durées de carrière.

L'évolution de carrière et les possibilités de promotion restent aussi un sujet important. Elles permettent aux agents de pouvoir évoluer professionnellement, de monter en compétence et de conserver leur motivation.

Cette année par exemple les Adjoints Administratifs ne peuvent plus passer l'examen professionnel pour accéder au corps des Secrétaires Administratifs, quelle alternative leur est proposée à part le passage au choix ?

La question se pose aussi pour les Contrôleurs du Travail qui sont dans un corps en extinction et qui n'ont plus de perspectives.

Pour l'UNSA ITEFA, il est nécessaire de mieux reconnaître les qualifications, donner à nouveau des perspectives d'évolution de carrière mais manifestement l'ascenseur social est en panne.

Parallèlement à la rémunération indiciaire, la question indemnitaire se pose aussi au sein de notre Ministère.

Il ressort ainsi, du rapport de la Cour des Comptes, publié le 28 février 2024 consacré à la gestion des ressources humaines au ministère du Travail (<https://www.ccomptes.fr/fr/documents/68705>) que les montants moyens de rémunération des agents du ministère chargé du travail se situent à un niveau qui reste inférieur à celui de plusieurs autres ministères. Ainsi, le montant moyen de régime indemnitaire versé aux corps de la filière administrative, se situe à 12 % en-dessous de la moyenne des ministères et **26 % en catégorie B** (page 69 du rapport).

La question se pose aussi pour le corps de l'Inspection du Travail qui se retrouve totalement décroché sur l'indemnitaire par rapport aux autres corps de catégorie A au sein même de notre Ministère.

Pour l'UNSA, une politique des ressources humaines est à rebâtir et un repyramidage de l'ensemble des grilles indiciaires s'impose. Il convient aussi de donner à nouveau des perspectives d'évolution de carrière pour les agents.

Dans un contexte de transformations démographiques, technologiques, écologiques, l'UNSA ITEFA rappelle l'importance pour la fonction publique de rester attractive, notamment pour les nouvelles générations.

L'**UNSA** vous remercie de votre attention.